



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION mercredi 30 septembre 2020

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 30 septembre 2020

Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 14 votes exprimés /24

La règle du double quorum est respectée : quorum général 14/24, quorum privé 7/14.

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue a été consulté.

Présents :

Collège des collectivités

Avec voix délibérative : Pierre Martinez, Olivier Penin, Francine Chalmeton, Thierry Agnel, Sonia Aubry, Pierre Griselin, Chantal Villanueva,

Sans voix délibérative : Marielle Nepoty

Collège des consulaires : Denis Rodriguez, Gil Grea

Sans voix délibérative : Pascal Chabert

Collège des associations

Avec voix délibérative : Lisyà Jonquet, Robert Lefort, Stéphan Jannez.

Collège société civile

Avec voix délibérative : Claude Constant, Daniel Rémy.

Techniciens et partenaires invités :

Karine Diaz Communauté de Communes du Pays de Lunel

Équipe du GAL :

Maxime Charlier, Aude Faye, Lisette Lesueur

M. le Président, Pierre Martinez, remercie l'ensemble des participants pour leur présence, en particulier les nouveaux délégués des communautés de communes.

Le Président ouvre la séance en précisant que le comité de programmation LEADER est un lieu démocratique, une « fabrique » du territoire. En effet, les fonds européens LEADER sont

considérables et les projets pouvant en bénéficier sont sélectionnés et débattus en comité. L'objectif commun est l'amélioration de la qualité de vie dans nos communes tiraillées entre deux métropoles. Maxime Charlier explique brièvement le fonctionnement du GAL aux nouveaux membres. S'il est vrai que leur arrivée intervient en fin de programmation LEADER 2014-2020, leur participation est importante notamment dans le cadre de la candidature du PETR Vidourle Camargue au prochain programme LEADER 2021-2027.

Ordre du jour :

I. Programmation selon retour de l'autorité de gestion

- FA 4 « Parvis du temple Beauvoisin », **Commune de Beauvoisin**
- FA 5 « Nouvelles Arènes de St Christol » **Commune d'Entre Vignes**
- FA 3 « Ressourcerie - création d'activités d'insertion dans l'économie circulaire » **Association Calade**
- FA 7 « Animation GAL 2020 » **PETR Vidourle Camargue**

II. Déprogrammation et Reprogrammation

- FA 1 « Biscuiterie Filigree » Calvisson, **SARL Aurouxfood**
- FA 1 « Modernisation du cinéma le Venice » Sommières, **SARL CBR**
- FA 7 « Animation GAL 2018 », **PETR Vidourle Camargue**

III. Avis d'opportunité

- FA 4 « Evènements touristiques et socio-culturels - Printemps et Automne de Palabrage », **Association Caravaunage**

IV. Questions diverses

- Validation des membres du Comité de Programmation et élection des délégués GALPA
- Point sur l'appel à projets « Entreprendre en Vidourle Camargue »
- Echéances de fin de programmation LEADER et état de consommation de l'enveloppe

I. Programmation selon retour de l'autorité de gestion

Fiche Action	Dossiers	Porteur	Note	FEADER	Coût total
FA 3 Employabilité	« Ressourcerie - création d'activités d'insertion dans l'économie circulaire »	Association Calade	19/20	25 324,24 €	48 530,06 €
FA 4 Cohésion sociale	« Parvis du temple Beauvoisin »,	Commune de Beauvoisin	11/20	50 000,00 €	101 103,15 €
FA 5 Patrimoine	« Nouvelle Arènes de St Christol »	Commune d'Entre Vignes	15/20	50 000,00 €	1 643 315,00 €
FA 7 Animation	« Animation GAL 2020 »	PETR Vidourle Camargue		80 825,55 €	101 031,93 €

Après une rapide description de ces 3 projets ayant déjà acquis une note supérieure à 10/20 lors de précédents comités de programmation, il est procédé au vote des subventions préalablement validées par la Région Occitanie entant qu'autorité de gestion du programme LEADER.

Projet	FEADER Attribué	Vote
Ressourcerie – création d’activités d’insertion dans l’économie circulaire	25 324,24 €	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
Parvis du temple Beauvoisin	50 000,00 €	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
Nouvelle Arènes de St Christol	50 000,00 €	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
Animation GAL 2020	80 825,55 €	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

II. Déprogrammation et Reprogrammation

Fiche Action	Dossiers	Porteur	FEADER programmé	Raison	Montant à déprogrammer
FA 1 Entrepreneariat	Biscuiterie Filigree Calvisson	SARL Auroux Food Mme Schenktracht	16 223,12 €	Abandon du projet	- 16 223,12 €
FA 1 Entrepreneariat	« Modernisation du cinéma le Venise » Sommières	SARL CBR Mr Robillard	22 733.36 €	Plan de financement revu au paiement, l’assiette des cofinanceurs étant modifiée	À déprogrammer 2 266,64 €
FA7 Animation GAL	Animation GAL 2018	PETR Vidourle Camargue	78 236.40 €	Sous réalisation des dépenses de personnel	À déprogrammer 7 276.28 €

A l’étape de la réalisation des projets ou au moment du paiement des subventions, certaines opérations ont subi des modifications, des sous-réalisations ou un total abandon. Il est donc demandé au comité de déprogrammer une partie des subventions attribuées aux 3 porteurs de projet ci-dessus.

Projet	FEADER Attribué	Vote
Biscuiterie Filigree Calvisson	0 €	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
Modernisation du cinéma le Venise - Sommières	22 733.36 €	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
Animation GAL 2018	78 236.40 €	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

III. Avis d'opportunité

Fiche Action 4 Cohésion Sociétale	Création d'un évènement touristique et socio-culturel « Printemps et Automne de Palabrage »			
Maître d'ouvrage	Association Caravaunage			
Localisation du projet	Territoire du PETR			
Calendrier d'exécution	Octobre 2020 et novembre 2021			
Objectif fiche action	Montée en gamme des services culturels et du lien social			
Points d'intérêt	Renommée internationale, prolonge la saison touristique, lien intergénérationnel, mise en valeur du territoire dans les créations			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation-préparation du projet (prestation extérieure) : 9 000,00 € ▪ Création artistique : 10 000,00 € ▪ Frais de bouche : 500,00 € ▪ Publicité Radio et journaux : 1 000,00 € ▪ Impression supports : 500,00 € 			
Plan de financement prévisionnel	Coût total éligible TTC		21 000,00 €	Taux maxima d'aide publique = 80 %
	Co financeur à définir	16%	3 360,00 €	
	Aide Leader	64 %	13 440,00 €	
	Autofinancement	20 %	4 200,00 €	

Remarques en séance :

Le festival du conte oral en s'étoffant en 2021 pourrait être un moteur culturel en Vidourle Camargue et impulser une dynamique territoriale (ex : lien avec les ateliers d'écriture de M. Remy).

Il est conseillé à Caravaunage de prendre contact avec les techniciens et les élus des communautés de communes afin de proposer leur programme. Attention, l'association n'est pas un « vendeur de spectacles ». Les actions sont réellement co-construites selon les besoins des collectivités accueillantes. S'il n'est pas possible de réaliser des actions sur tout le territoire du PETR avec le budget présenté, il serait cependant intéressant de faire profiter un maximum de communes de la production de la résidence d'artistes (ex : exposition, conférence).

Vote	
Validation de la grille de notation : 15/20 Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 1

IV. Questions diverses

- Validation des membres du Comité de Programmation

Suite aux élections communautaires, les communautés de communes ont désigné leurs représentants au sein du GAL Vidourle Camargue. Il est demandé en séance de valider les 22 titulaires et suppléants publics.

Collège public	PETR Vidourle Camargue	Pierre MARTINEZ/ Josiane ROSIER DUFOND
	CC Terre Camargue	Olivier PENIN / Marielle NEPOTY
	CC Petite Camargue	Katy GUYOT/ Francine CHALMETON
	CC Rhône Vistre Vidourle	Philippe GRAS/ Thierry AGNEL
	CC Pays de Sommières	Sonia AUBRY / Marie-Josée PELLET
	CC Pays de Lunel	Pierre GRISELIN / Isabelle DE MONTGOLFIER
	CD 30	Christian VALETTE/ Caroline BRESCHIT
	CD 34	Claude BARRAL / Bernadette VIGNON
	SM Camargue Gardoise/ SM EPTB Vidourle	<i>Vote en octobre</i> / Julie CROIN
	SM Vistre Vistrenque	Loïc BERRUS/ Thierry PASCAL
	Régie de Port Camargue	Chantal VILLANUEVA / Michel CAVAILLES

- Désignation des représentants au comité DLAL FEAMP

Le **GALPA Vidourle Camargue** (Groupe d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture) sélectionne les projets du territoire du PETR pouvant bénéficier des fonds DLAL FEAMP 2014-2020. L'un des 17 sièges de son comité de sélection est réservé au **GAL**.

Il est donc demandé au Comité de programmation de désigner un titulaire et un suppléant représentants le GAL Vidourle Camargue au sein du GALPA Vidourle Camargue.

Personnes candidates souhaitant représenter le GAL au GALPA :

- **Monsieur Pierre GRISELIN : titulaire**
- **Monsieur Olivier PENIN : suppléant**

Vote	
Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

- Point sur l'appel à projets « Entreprendre en Vidourle Camargue »

Projet	Porteur	FEADER programmé
Projets déjà validés		
Bateaux en moteur électrique	Alma Nautic	24 503,68 €
Entreprise de charpente navale	SO.Exsir	20 111,20 €
Produit du terroir en grande distribution	Hérmès évènementiel	5 655,92 €
Engin d'entretien du milieu lagunaire	Garcia et fils	25 000,00 €
Projet à venir		
Documentaire sur la cave coopérative	Cave Héraclès	13 840,00 €

Consommation financière	
Enveloppe de l'appel à projets	83 739,28 €
4 projets déjà validés	75 270,80 €
Crédits disponibles	8 468,48 €
1 projet à venir	13 840,00 €

Il manque donc des crédits pour soutenir les nouvelles candidatures, mais il est possible de réorienter les sommes déprogrammées ce jour vers le financement de l'appel à projets « Entreprendre en Vidourle Camargue ».

Rappel : montant déprogrammé de la FA1 et FA7 (Filigrée, le Venise et animation 2018) : **25 766,04 €**

Vote	
Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Afin de permettre de nouvelles candidatures et de clôturer l'appel à projet, il est proposé de

- décaler la prochaine séance de sélection au **Mercredi 16 décembre 2020** à 14h30,
- d'ajouter une séance de sélection supplémentaire le **Mercredi 10 février 2021** à 14h30.

La séance initialement prévue le jeudi 12 novembre 2020 sera organisée non plus en présentiel mais en consultation écrite en raison du faible nombre de dossiers à examiner.

- Etat de consommation de l'enveloppe LEADER

	FA1 Entreprises	FA2 Tourisme	FA3 Employabili- té	FA4 Cohésion sociétale	FA5 Patrimoi- nes	FA6 Coopéra- tion	FA7 Animation GAL
Enveloppe Fiche-Action	286 651 €	338 238 €	158 129 €	408 458 €	569 941 €	64 286 €	597 724 €
Projets programmés	17 projets 250 256 €	15 projets 316 869 €	7 projets 129 991 €	14 projets 372 514 €	19 projets 504 938 €	2 projets 37 340 €	7 projets 547 254 €
Montant disponible	36 394 €	21 369 €	28 137 €	35 945 €	65 003 €	26 945 €	50 469 €
Dossiers en opportunité après CP 30/09/20	1 projet 13 840 €	1 projet 18 985 €	1 projet 50 000 €	2 projets 39 040 €	2 projets 53 912 €	2 projets 28 036 €	0 projets 0€
Projection de l'enveloppe restante	22 554 €	2 384 €	-21 863 €	- 3 095 €	11 090 €	-1 090 €	50 469 €

- Echéances de fin de programmation LEADER

31/12/2021 Fin de programmation (dossier avec convention signée)
 ↳ 30/06/2021 = Date de fin des dépôts de dossiers complets auprès du GAL

30/09/2022 Fin d'exécution des projets (dernière facture acquittée)
 31/12/2022 Fin des instructions des demandes de solde
 31/12/2023 Clôture du FEADER 2014-2020

- Actualités des membres

La CMA du Gard et la CMA de l'Hérault viennent de conventionner afin de permettre la réalisation du projet « Détour Savoir-faire » à l'échelle du PETR. Il s'agit d'inciter les artisans d'art à ouvrir leur atelier au public et de faire la promotion de leur activité via un site Internet et un partenariat avec les offices du tourisme.

- Prochaines rencontres :

- Comité de programmation – jeudi 12 novembre 2020 en consultation écrite
- Comité de programmation – mercredi 16 décembre 2020 en présentiel

En conclusion, Pierre Martinez affirme que le PETR doit être au service du territoire. Dans cet objectif, il initiera une réorganisation du personnel pour plus d'efficacité et plus de proximité avec les communautés de communes et les mairies.

Compte-rendu rédigé le 1^{er} octobre 2020 à Aimargues.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**

